

Séance du 21 mai 2012

Nombre de conseillers :
Elus : 15
En fonction : 15
Présents ou représentés:14
Secrétaire de séance :
S.STOFFEL

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Présents : Fournaise C., Holtzmann Y., Epp A., Riehl B., Adam F., Ball C., Knittel A., Scheer M., Lang F., Matter C., Maillet P., Mazerand C. Représentée par Lienhard B., Kauffmann J.

Absents : Suss C.

Objet : Réfection des fenêtres de l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de procéder au remplacement des joints d'étanchéité des fenêtres de l'école maternelle, ainsi qu'à la mise en place d'une nouvelle pièce en bois sur une traverse basse d'une des fenêtres,
- confie les travaux à l'entreprise KRIEGER sise à DUNTZENHEIM, 11 rue des Vergers pour un montant de 250 € HT.

(Approuvé à l'unanimité)

Objet : Pavoisement de la mairie.

Vu les offres des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- attribue les travaux de fourniture et de pose de 3 mâts pavoisés aux couleurs de l'Europe, de la France et de l'Alsace à l'entreprise Signalsace, sise 14 rue de la Rochelle à Strasbourg, pour un montant de 1 380 €HT environ.
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2012 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Objet : Indicateurs de vitesse : choix du fournisseur.

Vu les propositions des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- attribue les travaux de fourniture et d'installation de deux radars pédagogiques à l'entreprise Icare, sise 30 route de Thann à 68460 Lutterbach, pour un montant de 6 864 € HT environ,
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2012 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Objet : Cimetière : fixation du prix des concessions

Vu la nécessité de mettre en place un système de concession pour être en conformité avec la législation ;

Vu les tarifs appliqués dans les villages environnants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe les montants des concessions comme suit :

Dénomination → Durées	15 ans	30 ans
Tombe simple	80 €	140 €
Tombe double	160 €	280 €
Tombe triple	240 €	420 €
Case Columbarium	500 €	

- Ces tarifs seront redevables avec la mise en place du règlement, et au plus tard au 1^{er} janvier 2013.

(Vote : 1 voix contre, 13 voix pour)

Objet : Presbytère : positionnement du Conseil Municipal.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a rencontré, le 30 avril dernier, en compagnie de Mme Holtzmann Yvette Adjointe au Maire responsable des bâtiments communaux :

- M. Lachmann Joseph, Vicaire épiscopal du Bas Rhin
- M. Rebmeister Gérard, Doyen du canton de Hochfelden
- M. Debes Armand, Président du conseil de Fabrique de Minversheim

Pour trouver une solution quant à la rénovation du presbytère.

Les différentes parties se sont quittées avec l'accord des représentants de l'Evêché pour une réhabilitation de l'édifice étalée sur trois voire quatre ans. Ces derniers avaient auparavant confirmé la pérennité d'un prêtre qui s'installerait dans le presbytère de notre village.

Une étude réalisée par le cabinet d'études CRB – version haute 532 000 € TTC, version basse 295 000 € TTC - a été soumise au point divers du conseil municipal du 2 avril dernier, et n'a pas connu un franc succès : trop cher pour loger une seule personne.

Le Maire s'est donc remis au calcul en apportant des modifications pour présenter un projet se chiffrant à environ 250 000 € HT, en sus les frais de la maîtrise d'œuvre (9 à 10%) mais sans tenir compte des normes BBC ou autres.

Ces travaux s'appuyant sur trois phases :

- 1/ réfection de la toiture et isolation des combles
- 2/ mise aux normes de l'installation électrique, isolation du bâtiment par l'intérieur, révision du chauffage
- 3/ ravalement des façades et divers

Le financement venant de:

- subvention du CG 67
- subvention exceptionnelle de la Région Alsace
- aides parlementaires
- participation à l'opération de la Fondation du Patrimoine (aide par le mécénat)

Cette proposition n'a pas été retenue par le conseil municipal qui charge le Maire de :

- solliciter le cabinet d'études retenu pour un nouveau diagnostic qui associe à l'espace nécessaire au bon fonctionnement du ministère du culte **deux logements fonctionnels**
- solliciter les subventions règlementaires, voire exceptionnelles
- procéder à la fermeture définitive du bâtiment, par arrêté municipal, jusqu'à sa rénovation complète pour les raisons suivantes : vétusté avancée, arrivée d'eau coupée, etc.....

(Vote:11 voix pour, 2 abstentions, 1 voix contre)

Objet : Presbytère : désignation du maître d'oeuvre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- confie les travaux de maîtrise d'œuvre à l'entreprise CRB, sise à Brumath pour un taux de rémunération de 9,50%
- autorise le Maire à signer les documents administratifs y relatifs
- précise que les crédits nécessaires figurent au budget primitif 2012 de la commune.

(Vote : 13 voix pour, 1 voix contre)

Objet : Cession de la remorque.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, l'absence d'utilisation de la remorque acquise il y a quelques années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de céder cette remorque au prix de 350 € TTC,
- passera une annonce dans le bulletin communal afin de trouver un acquéreur,
- précise que les crédits seront versés à l'article 7788 Autres produits exceptionnels du budget 2012 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Objet : Raccordement des indicateurs de vitesses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de confier les travaux de raccordement pour les 5 alimentations des radars pédagogiques mobiles à l'entreprise REMOND, sise 7 route de Mittelhausen à Wingersheim, pour un montant de 1 306 € HT environ.
- précise que les crédits sont inscrits au budget 2012 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

Le Maire

Les Conseillers Municipaux